

ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DU PAYS FOUESNANTAIS

Lettre d'information

avril 2023

Penser globalement, agir localement

Préambule

Un ancien camping qui se transforme en piscine, un mur qui s'écroule sur le bord de mer, un centre équestre qui n'en est plus vraiment un et une passerelle pour faire transiter les vélos...

Autant de sujets qui occupent l'association et qui demandent toujours une vigilance de chaque instant.

URBANISME

Aménagement d'un ancien camping à Kerleven

Nous avons pris connaissance de l'aménagement d'un ancien camping à Kerleven sur la commune de La Forêt-Fouesnant. L'espace laissé vacant fait l'objet de l'installation de chalets avec terrasses amovibles. Notre commission de surveillance de l'urbanisme a étudié de près ce chantier et a suivi l'évolution des travaux.

Il était annoncé la mise en place d'habitations légères de loisir, autrement dit de mobil-homes.

Il s'avère que nous avons constaté sur place d'importants travaux de terrassement. Des parpaings sont coulés dans du béton pour chaque chalet.

Le terrain révèle de la terre argileuse ce qui donne pour l'instant un aspect de piscines individuelles en raison des difficultés d'évacuation de l'eau.



Nous estimons que le plan d'aménagement ne correspond pas du tout à ce que les premiers travaux laissent apparaître. En effet le caractère « *facilement démontable* » attribué aux habitations légères de loisir est ici complètement bafoué.

L'association a déposé un recours gracieux.

Un mur à Trévourda

Un habitant du quartier de Trévourda à Bénodet nous a fait part de son étonnement sur la réfection d'un mur envisagée en bord de mer suite à son éboulement.

Une première partie est constituée de pierres en parfaite harmonie avec l'environnement.

Pour la partie concernée, il s'agit d'un mur de clôture en béton actant la limite du Domaine Public Maritime, édifié dans les années 70. Le mur est monté à même le sable, sans fondations, comme on peut le constater tout au long de l'ouvrage, la mer ayant sapé la base du mur.



Il n'a pas été facile de trouver le panneau d'autorisation des travaux placardé en fond de propriété loin des sentiers battus, non visible de la voie publique et non accessible à marée haute

Nous considérons que cet aménagement n'est pas autorisé car le mur a été construit sur le DPM, inconstructible et inaliénable.

Notre sentinelle nous a informé qu'étant enfant, il cheminait le long de ces parcelles à marée haute. Il y avait alors un simple muret de pierres sèches qui étaient remontées une fois par an en été.

Nous pensons qu'il serait judicieux de retrouver cette servitude de passage le long de l'estuaire jusqu'à la passerelle du Petit Moulin.

L'association a déposé un recours gracieux.

Un centre équestre à La Forêt-Fouesnant

Nous sommes toujours sur ce dossier d'extension d'un poney-club pour lequel le voisin nous a sollicités.

L'association a demandé officiellement au maire de La Forêt-Fouesnant de procéder à un constat d'infractions pour des travaux menés sans autorisation, qui ne respectent ni la Loi Littoral, ni le PLU, ni le règlement sanitaire départemental.

Un premier permis d'extension du centre a été annulé et non contesté devant la Cour d'Appel.

Sous couvert d'extension, le bénéficiaire a en réalité construit un club-house avant de le transformer en logements sans aucune demande ni autorisation.

Il s'agit bien d'une infraction à la Loi Littoral pour des constructions en secteur agricole.



L'association a fait appel à notre avocat pour le suivi de la procédure.

Une passerelle à La Forêt-Fouesnant

Les travaux d'aménagement sont maintenant bien entamés et touchent à leur fin.

Nous avons rencontré des représentants de l'association La Forêt Verte pour évoquer les conséquents travaux sur la digue.

Nous avons évoqué l'évolution du projet de la CCPF qui parlait initialement d'un effacement de la digue et qui aujourd'hui lance un chantier d'élargissement afin de faire passer la véloroute.

Nos associations regrettent l'utilisation d'un motif fallacieux de lutte contre les inondations. D'autres solutions en amont répondent à cette problématique.

Nous pensons qu'un élargissement à 4 mètres n'était pas justifié et ne répond à aucune obligation légale.

Il est bien regrettable que toute la végétation a été rasée alors que nous sommes dans un corridor écologique de la trame verte et bleue.



Une fois de plus le président de la CCPF avance à marche forcée sans tenir compte des réserves émises.

NOUVELLES DU TRIBUNAL

Nous avons toujours de nombreuses procédures en cours au Tribunal Administratif de Rennes pour des litiges en matières d'urbanisme.

Quelques dates prochaines de clôture d'instruction approchent. Nos requêtes ont été déposées depuis longtemps.

Les mairies « jouent la montre » en faisant déposer tardivement leurs mémoires en défense par leurs cabinets nous obligeant ainsi à ré-examiner les dossiers et à déposer de nouveaux arguments dans des mémoires en réplique.

Il n'est pas inutile de rappeler que l'énorme travail d'écriture est fait bénévolement par un membre de l'association pendant que les mairies utilisent l'argent public pour régler les dépenses des cabinets d'avocats.

ON EN A PARLÉ ...

Chemin du Cabellou

La situation a progressé depuis la dernière réunion publique à Concarneau.

Le collectif a organisé une marche citoyenne le 5 février pour demander l'ouverture du sentier.



Par la suite des membres de l'association se sont rendus en mairie pour faire un point d'étape. Les conditions semblent réunies pour une ouverture d'au moins 600 mètres d'ici l'été.

Une nouvelle rencontre est prévue vers la mi-mai.

VIE DE L'ASSOCIATION

Stratégie de communication

L'association va accueillir un stagiaire en master Communication des Associations.

Avec lui et sous ses conseils, nous allons travailler sur les outils dont nous disposons et leurs possibles améliorations dans le souci de toujours plus et mieux informer nos adhérents et la population en matière de protection et de défense de l'environnement.

Et nous profitons de ces dernières lignes pour rappeler aux quelques retardataires qu'il est toujours possible de soutenir l'association en se mettant à jour de la cotisation pour l'année 2023.